

Bordereau de signature

24 05 23. Delib 07-Adm créance éteinte

Signataire	Date	Annotation
Marie-Jo DURIEUX, Direction du Secrétariat Général SG	27/05/2024	Action : Visa
Jean-Marc LOVAT, Direction Générale des Services DGS	27/05/2024	Action : Visa
Patrice ESPINOSA, Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	03/06/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Patrice ESPINOSA</u> (Président , COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DIJONNAISE) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 02 mars 2022 à 10:57 au 02 mars 2025 à 10:57.
Marie-Jo DURIEUX, Direction du Secrétariat Général SG	04/06/2024	Action : Fin de circuit



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2024

DATE DE CONVOCATION

17 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-trois mai** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (présent à partir de 18h35), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h35-pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (présent à partir de 19h11-pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Jean-Luc AUCLAIR (absent de 18h30 à 18h35), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h35), M. Martial MATHIRON (absent de 18h30 à 19h10), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON, absent de 18h30 à 19h10), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 33

Délibération n°23/05/2024/07

Objet : Admission en créance éteinte d'un produit irrécouvrable (effacement de dette)

Il est rappelé que les créances éteintes diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Madame Sylvie Pernet, Comptable Public, nous a formulé une demande de créance éteinte en date du 15 février 2024, pour une famille qui utilise les services de garde et de restauration périscolaire d'un montant de 97,34 € (quatre-vingt-dix-sept euros et trente-quatre centimes) pour un titre émis en 2022.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Le débiteur a fait l'objet d'une procédure de surendettement entraînant l'effacement de ses dettes par créance éteinte de ce titre de recette (joint en annexe) pour un montant de 97,34 € (quatre-vingt-dix-sept euros et trente-quatre centimes).

Les crédits sont inscrits à l'article 6542 - créances éteintes au Budget Principal de l'exercice 2024.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 07 mai 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de l'admission en créance éteinte du titre (joint en annexe) d'un montant de 97,34 € (quatre-vingt-dix-sept euros et trente-quatre centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 23 mai 2024

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA

Date de signature : 03/06/2024

Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise



Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER